



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Ville de SAULT-LÈS-RETHEL (Ardennes)

Registre des arrêtés municipaux

N° 062-2026

Objet : arrêté portant fermeture exceptionnelle du cimetière, rue du Bois du Bus, dans le cadre d'exhumations à la demande de la famille

Le Maire de la Commune de SAULT-LES-RETHEL ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2223-7 et suivants confiant au maire la police des funérailles et des lieux de sépulture,

Vu la demande d'autorisation d'exhumation en date du 07 septembre 2026 par les Pompes Funèbres Zanchetta mandatés par Madame Josiane PAQUET, afin de procéder à l'exhumation des corps situés dans la concession située : Carré 2, Emplacement n° 85,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes les mesures propres à assurer la sécurité et la salubrité publique pendant les opérations d'exhumations prévues dans l'ancien cimetière, rue du Bois du Bus,

ARRÊTE

Article 1 : L'ancien cimetière communal de Sault-lès-Rethel, situé rue du Bois du Bus, sera exceptionnellement fermé le **mardi 08 septembre 2026 de 08 heures à 17 heures**, en raison de travaux d'exhumations.

Article 2 : Les pompes funèbres ZANCHETTA, sise Zone Industrielle de Pargny, Impasse de Bazeilles, 08300 RETHEL, sont chargées des travaux et sont habilitées à cet effet à intervenir au cimetière communal à la date et aux heures précitées sous réserve de respecter leurs obligations légales et réglementaires.

Article 3 : Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent arrêté et informe que ce dernier peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécours Citoyens » accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr/>

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée aux Pompes funèbres ZANCHETTA et aux services de la gendarmerie de Rethel.

Fait à Sault-lès-Rethel, le 07 septembre 2026

Affiché le 07 septembre 2026



Le Maire, Michel KOCIUBA